Modèles de courriers - Sans réponse de la préfecture, que faire ?

Ces modèles de courriers peuvent vous aider si vous :

- Avez fait une première demande de titre de séjour.
- Avez fait une demande de renouvellement de titre de séjour.
 ⇨ Dans ces cas là, la préfecture doit répondre dans un délai de 4 mois.
- N'avez pas reçu de récépissé dans l'attente de votre titre de séjour.

Scannez le QR Code à droite pour accéder à des modèles de demande d'accès et d'effacement des données du TAJ. Ces courriers doivent impérativement être modifiés pour être adaptés à votre situation personnelle.

Courrier N°1 - Vous avez envoyé votre demande il y a moins de 4 mois

Vous pouvez envoyer un courrier ou un mail à la préfecture pour :
- Demander où en est votre dossier
- Vérifier que votre demande est bien en cours.

Sous-préfecture de Saint-Denis : 2 rue Catulienne 93200 Saint-Denis
sejoursaintdenis@seine-saintdenis.gouv.fr

Courrier N°2 - Vous avez envoyé votre demande il y a plus de 4 mois

Vous n'avez toujours pas de réponse. En principe, le silence de la préfecture signifie un refus de votre demande. Mais dans la réalité, certaines préfectures mettent plus de temps à répondre. Par exemple :
- Il y a beaucoup de dossiers à traiter ;
- Votre dossier peut être plus compliqué.

Vous pouvez alors envoyer un courrier de relance, qui permet de :
- demander où en est votre dossier
- rappeler la date de votre demande
- garder une preuve de vos démarches. Cette preuve peut être utile si vous devez faire un recours plus tard.

Courrier N°3 - Vous n'avez pas reçu de récépissé ou d'attestation de prolongation d'instruction

Ces documents prouvent que votre demande est train d'être étudiée.
Si vous n'en avez pas reçu, vous pouvez envoyer un mail à la préfecture, avec :
- Votre nom et votre prénom ;
- Votre numéro étranger (si vous en avez un) ;
- Votre date de naissance ;
- La date du dépôt de votre demande.

Demandez un récépissé ou une attestation de prolongation d'instruction, si vous y avez droit.
Gardez une copie de votre mail, qui peut être utile si vous devez faire d'autres démarches.

Cas particulier : Sous-préfecture de Saint-Denis

La sous-préfecture de Saint-Denis a mis en place une boîte aux lettres. Si vous n'avez pas reçu votre attestation de prolongation d'instruction, vous pouvez déposer dans cette boîte aux lettres :
- une copie de votre précédente attestation de prolongation d'instruction (API) ;
- le numéro de votre titre de séjour.

Suivez les consignes données par la sous-préfecture.

Maison de Justice et du Droit de Saint-Denis
16 rue des Boucheries, 93200 Saint-Denis
01 83 72 24 93

UNIVERSITÉ PARIS 8 DES CRÉATIONS
SAINT-DENIS PIERREFITTE